



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale

5 mai 2005

Français

Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 11 mars 2005, à 10 heures

Président : M. Hunte..... (Sainte-Lucie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Mission spéciale aux Bermudes

Séminaire régional pour les Caraïbes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Mission spéciale aux Bermudes

2. **Le Président** rappelle que, lors de consultations officieuses tenues le 25 février avec le Comité, une délégation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes a instamment prié le Comité de se rendre sur le territoire afin d'aider la population à se décider, en toute connaissance de cause, sur son statut futur. Depuis lors, un programme de travail et des dates en vue de la visite d'une mission spéciale aux Bermudes ont fait l'objet d'un accord avec Mgr Lambe, président de la Commission pour l'indépendance des Bermudes. Au cours de cette visite, la mission spéciale s'entretiendra avec des représentants du gouvernement, de l'opposition, de la société civile, des entreprises et d'autres organisations, et elle fournira des informations à la population du territoire sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le processus d'autodétermination. La mission spéciale bénéficiera de l'assistance d'un représentant du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que d'experts en matière de gouvernance et de questions constitutionnelles.

3. La première partie de la mission aura lieu du 28 au 31 mars 2005 et comprendra des échanges de vues avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes et le grand public. La deuxième partie de la mission se déroulera du 30 mai au 4 juin 2005 et comportera des réunions avec divers groupes représentant toutes les couches de la société, ainsi qu'un certain nombre de conférences de presse visant à expliquer le mandat de l'Organisation des Nations Unies. Les derniers préparatifs pour la mission spéciale pourront être finalisés lorsque la puissance administrante, le Royaume-Uni, aura invité officiellement la mission spéciale à se rendre sur le territoire.

4. La délégation officielle de la mission spéciale comprendra les représentants de Sainte-Lucie, de la Bolivie, du Congo, de Dominique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Timor-Leste, et elle bénéficiera de l'assistance d'un représentant du PNUD, de deux experts en matière de gouvernance et de questions constitutionnelles, M. Carlyle Corbin et Sir Fred

Phillips, et de deux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Président considère que le Comité souhaite approuver la composition de la mission spéciale et les dates susmentionnées.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) regrette que sa délégation ne puisse accompagner la mission et se déclare certain que la mission spéciale accomplira sa tâche avec succès.

7. **Le Président** dit que le programme de la mission spéciale a été élaboré en consultation avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes et qu'il a été communiqué aux membres du Comité. Il considère que le Comité souhaite approuver ce programme.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Séminaire régional pour les Caraïbes

9. **Le Président** rappelle l'invitation faite par le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'accueillir le séminaire régional pour les Caraïbes. Des lettres appropriées à cet égard ont été communiquées à tous les membres du Comité dans le document 1/05, en février 2005. Avec l'accord du gouvernement du pays hôte, les dates du séminaire ont été fixées du 17 au 19 mai 2005. Comme dans le passé, le Comité célébrera également la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. Le Président considère que le Comité souhaite procéder ainsi.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président** dit qu'à l'issue de consultations avec les groupes régionaux, il a été convenu que le Comité serait représenté au Séminaire par une délégation de 11 membres. Les consultations à cet égard se poursuivent, et le Comité sera informé de la composition de la délégation une fois que les nominations auront été reçues des groupes régionaux. L'Organisation des Nations Unies prendra à sa charge les frais de voyage des membres de la délégation. Le Président considère que le Comité souhaite approuver ce processus et autoriser le Secrétariat à prendre les dispositions nécessaires pour les membres de la délégation officielle.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** dit qu'à l'issue de consultations avec le Bureau, il souhaite recommander au Comité d'inviter cinq experts et cinq organisations choisis parmi la liste communiquée précédemment aux membres du Comité.

14. **M^{me} Maldonado** (Département des affaires politiques) dit que le Secrétariat souhaite élargir sa liste d'experts et d'organisations pour inclure en particulier ceux des régions du Pacifique et des Caraïbes. Elle espère également que le Comité continuera d'autoriser le Secrétariat à procéder, en cas d'annulation, aux remplacements nécessaires dans le groupe choisi pour faire partie de la délégation au Séminaire.

15. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver la sélection des cinq experts et des cinq organisations qui seront invités au Séminaire et demander au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour les déplacements de ces experts et organisations.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **Le Président** rappelle que, conformément à une décision antérieure du Comité, des invitations au Séminaire seront également faites à d'autres États Membres, aux puissances administrantes, aux institutions spécialisées et à d'autres organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'à certaines organisations régionales et aux représentants de tous les gouvernements élus des territoires non autonomes.

18. La version définitive des directives et règles de procédure révisées du Séminaire sera distribuée la semaine suivante sous la cote A/AC.109/2005/1. Le Président considère que le Comité souhaite approuver le projet de directives et de règles de procédure, y compris l'ordre du jour révisé du Séminaire.

19. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 50.